

La mise en force de nouveaux règlements relatifs à l'administration des terres de la Couronne a déjà donné des résultats satisfaisants, en augmentant le revenu du trésor et en assurant plus de crédit au commerce de bois; et certaines poursuites, intentées depuis quelque temps, devront faire cesser les fraudes regrettables qui ont, durant ces dernières années, détourné de leurs fins légitimes, les argents destinés à la colonisation.

L'œuvre de la codification de nos statuts commencée, en 1876, est enfin terminée et les statuts révisés de la province, auront force de loi, le premier juillet, jour anniversaire de la Confédération.

Les travaux des trois commissions royales vous seront soumis incessamment; l'une de ces commissions, créée, en 1865, avait rapport au chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa & Occidental; et les deux autres, nommées en 1867, se sont occupées, l'une des asiles d'aliénés et des lois qui les régissent; l'autre des moyens à prendre pour améliorer nos institutions agricoles et notre système de culture. J'attire spécialement votre attention sur les rapports de ces commissions et sur les projets de loi qui vous seront soumis en conséquence.

La loi de la dernière session créant un ministère spécial d'agriculture et de colonisation, a été mise en force et l'organisation de ce département important devra donner une impulsion vigoureuse et nouvelle au progrès de deux grandes causes nationales par excellence; pour assurer davantage ce progrès, vous serez invités à voter des sommes plus considérables que d'habitude en faveur de l'agriculture et de la colonisation.

Les lois de la procédure civile demandent des amendements. Il faut diminuer le coût et la longueur des procès, et mon gouvernement a cru devoir consulter, à ce sujet, les juges et autres personnes, capables de l'éclairer. Les avis qui ont été recueillis vous seront soumis, en même temps qu'un projet de loi ayant pour objet de simplifier et accélérer certaines procédures; et vous serez appelés à considérer l'opportunité de créer une commission de juges, d'avocats et d'hommes pratiques, en dehors des professions, chargée de suggérer les modifications nécessaires aux lois de notre procédure civile.

Mon gouvernement ayant pressé le règlement définitif de la question des fonds des écoles qui est commun entre les deux provinces de Québec et d'Ontario a reçu en acompte, un paiement de cent mille piastres, et vous serez appelés à autoriser la nomination d'arbitre, à l'instar de la législature de la province sœur, afin de hâter le règlement final de cette question et de nous mettre le plus tôt possible en possession de ce qui peut nous revenir de ce chef.

La politique de la construction des ponts en fer inaugurée à la dernière session a été accueillie avec tant de faveurs par les autorités municipales et les citoyens en général, qu'il sera nécessaire d'accorder cette année un octroi plus élevé afin de développer davantage cette politique nouvelle.

Je suis heureux de vous informer que la question des "Biens des Jésuites," pendante depuis si longtemps entre les autorités religieuses et civiles, et qui a créé tant de malaises dans ce pays, recevra bientôt une solution favorable et satisfaisante pour tous les intéressés, et que mon gouvernement espère soumettre à votre approbation, pendant cette session même, un règlement à ce sujet. Les obstacles qui empêchaient la vente du terrain de l'ancien collège des Pères Jésuites, situé en cette ville, ont disparu; le principe de la restitution en nature est abandonné par qui de droit, et il ne reste plus qu'à fixer à l'amiable, le chiffre de la compensation à être accordée. A l'occasion du règlement de cette délicate question, certaines institutions d'éducation protestantes recevront une allocation raisonnable, proportionnée à l'importance numérique de la minorité, en cette province.

Mon gouvernement, désirant seconder les efforts que font les autorités religieuses et les sociétés de tempérance désire vous soumettre pendant cette session, des amendements à la loi des licences propres à rendre l'octroi des licences difficile, et la punition des délinquants plus facile.

Messieurs de l'Assemblée Législative.

Les comptes publics pour l'année financière 1886-87 vont être distribués incessamment, et le budget des dépenses de l'année prochaine (1888-19), préparé avec toute l'économie possible, vous sera soumis dans quelques jours.

*Honorables MM. du Conseil Législatif,
Messieurs de l'Assemblée Législative.*

La politique nouvelle des chemins de fer, inaugurée en 1882 et modifiée en 1887, a fait naître des besoins impérieux qui

ne sauraient être ignorés plus longtemps, sans mettre en danger de grands intérêts que la province doit protéger, en accordant de nouveaux octrois à des entreprises négligées jusqu'à ce jour.

Les circonstances semblent favorables à la conversion des obligations anciennes de la province en des obligations nouvelles, portant un intérêt moins élevé. Vous serez invité à faire une étude spéciale de cette importante question dont la solution pourrait diminuer considérablement les dépenses annuelles et permettre au gouvernement d'accorder des octrois plus élevés à l'instruction publique, à l'agriculture et à la colonisation.

Je laisse à votre patriotisme et à votre intelligence la garde des graves intérêts que vous avez à protéger, et je prie Dieu de vous guider dans l'examen de ces grands projets et de bénir les efforts que vous ferez pour les réaliser.

Conférence de M. Castel, sur le cheval, à l'école d'agriculture de Ste-Anne.—Les conférences données à l'école d'agriculture par les membres du Cercle agricole de St Isidore attirent un nombre de plus en plus considérable d'auditeurs. Ce qui doit encourager nos jeunes agriculteurs si désireux d'acquérir la science agricole; Son Excellence Mgr Poiré, malgré son grand âge et ses occupations du dimanche ne cesse de les encourager par sa présence. Il était accompagné de son vicaire et des prêtres du Collège; plusieurs citoyens du village assistaient aussi à la conférence.

M. Castel a continué et terminé sa conférence sur le cheval, la plus noble et la plus importante conquête de l'homme. Sachant l'amour des Canadiens pour le cheval et supposant que ses jeunes confrères seront désireux de posséder de bons chevaux, M. Castel a procédé avec eux à l'examen d'un cheval et leur a tracé les règles à suivre pour l'achat d'un bon cheval. Il leur a expliqué ce qu'on devait entendre par beauté, l'ensemble des formes extérieures et des caractères physiques qui donnent à l'animal le plus de valeur réelle, en dénotant une conformation intérieure propre à assurer la régularité et la plénitude des fonctions vitales, et à favoriser le mieux l'action de la force musculaire et le développement des qualités spéciales à chaque individu; il a fait en outre ressortir la nécessité de l'énergie vitale qui est le principe d'action de la machine.

Si l'on ne doit pas attacher une importance exagérée à la couleur de la robe, il faut en examiner avec soin l'état de la condition qui fournissent de précieux indices sur la santé de l'animal.

On doit autant que possible voir le cheval à l'écurie dans sa position naturelle. Aussitôt qu'il est sorti l'examiner rapidement dans son ensemble; puis procéder à l'examen de détail, en surveillant attentivement les défauts ou défauts qui se rapportent soit aux vices de caractère, soit aux irrégularités de structure, et les tares, ces imperfections des membres, osseuses ou molles.

La tête doit être sèche, le front large et carré, l'œil grand et brillant, la bouche bien fendue, les naseaux larges et se dilatant facilement. Les oreilles doivent être bien placées, fines et déliées. L'encolure sera longue et large, le garrot bien sorti en arrière. La ligne du dos et du rein sera horizontale, mais courte dans chaque partie. Les rayons de la croupe seront longs, en suivant presque l'horizontale du dos et du rein, tout en étant ardoie et musculaire. L'attache de la queue sera forte, élevée sur la croupe, son tronçon ira en diminuant. Les hanches doivent être fortes et larges, d'un côté à l'autre. Le corps doit avoir des